



***L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LE MOUVEMENT DES IDÉES***  
*25<sup>ème</sup> colloque ADDES, 22 octobre 2013*

***L'ÉCONOMIE SOCIALE DE WALRAS :  
RECONSTRUCTION D'UN SYNTAGME TROMPEUR***

***Roberto Baranzini***  
***Centre Walras Pareto, Université de Lausanne***

***Sophie Swaton***  
***Centre Walras Pareto, Université de Lausanne***

avec le soutien de la

**FONDATION**  
**CREDIT COOPERATIF**  
FONDATION D'ENTREPRISE



## *L'économie sociale de Walras : reconstruction d'un syntagme trompeur*

Roberto Baranzini

(Centre Walras Pareto, Université de Lausanne)

roberto.baranzini@unil.ch

Sophie Swaton

(Centre Walras Pareto, Université de Lausanne)

sophie.swaton@unil.ch

### Introduction :

Dans la recherche d'une filiation commune au sein du courant associationniste français du 19<sup>e</sup> siècle, les références à Léon Walras, tout comme à Charles Gide ou à Proudhon d'ailleurs, sont courantes. Pour les théoriciens de l'ESS contemporaine, l'enjeu consiste prioritairement à retrouver le noyau dur des valeurs fondatrices qualifiées de « cardinales » par Draperi (2007) qui animent les pratiques émergentes de l'économie sociale. Dans cette démarche de recherche d'un référentiel commun, se lit surtout la nécessité d'expliquer l'existence de relations économiques que bon nombre d'auteurs nomment « alternatives », à l'instar de Jeantet (2008), et qui ne se comprennent pas en mobilisant un individu égoïste et calculateur. Aux antipodes de *l'homo oeconomicus*, cette économie différente est caractérisée par la coopération et l'entrepreneuriat collectif dans les mutuelles et les coopératives.

La problématique qui nous interpelle ici concerne la référence à Léon Walras et la filiation revendiquée, non seulement au niveau des valeurs recherchées, mais aussi sur la justification d'une économie alternative. Il est vrai que la référence est d'autant plus alléchante que Walras est considéré comme le fondateur de l'équilibre général, autrefois interprété comme la version formalisée et rigoureuse de la métaphore de la main invisible d'Adam Smith. Certes, de 1863 à 1868, Walras s'intéresse et participe à l'émergence des mouvements coopératifs à la fois en tant qu'administrateur délégué à la direction de la Caisse d'escompte des associations populaires de consommation, de production et de crédit, et également en tant que rédacteur de *Le Travail*, « organe international des intérêts de la classe laborieuse, Revue du mouvement coopératif ». Il

est également lié d'amitié avec Charles Rist, ce qui intéresse certains théoriciens de l'économie sociale qui font le rapprochement entre Walras et le mutualisme<sup>1</sup>.

Mais ce que Walras entend par économie sociale implique un sens bien précis, fort éloigné et même parfois à l'opposé de ce que l'usage mimétique se référant à la filiation associationniste tend à définir. En ce sens, le syntagme 'économie sociale' serait seulement homonymique.

Précisément, c'est ce syntagme que nous proposons de reconstruire ici en nous référant à la pensée de Léon Walras et au contexte dans lequel elle se déploie. L'enjeu est de clarifier la définition de l'économie sociale telle que l'entend Walras afin d'éviter des malentendus, notamment le fait de considérer les écrits sur les associations populaires comme appartenant à l'économie sociale alors que pour Walras il s'agit d'écrits relevant de l'économie politique appliquée. Un fait, nous le verrons, pas anodin.

Nous commencerons par revenir sur les origines et le contexte du syntagme (partie 1) avant de restituer la théorie de Walras sur l'économie sociale sans omettre de considérer la correspondance avec Gide sur l'utilisation du syntagme (partie 2).

1. Aux origines du syntagme 'économie sociale' : de la première apparition au 18<sup>e</sup> à l'usage particulier du 19<sup>e</sup>

#### *i) Préhistoire du syntagme et homonymies*

Le syntagme 'économie sociale' apparaît très vraisemblablement pour la première fois en 1773 sous la plume du physiocrate Du Buat-Nançay<sup>2</sup> : *Éléments de la politique ou Recherche des vrais principes de l'économie sociale*. Néanmoins, la signification qu'il attribue à l'économie sociale est fort éloignée de celle que nous connaissons aujourd'hui. Sans que lui en donne une définition explicite, le syntagme apparaît dans le titre ainsi que dans le sous-titre du tome V, puis au chapitre VI intitulé « Jusqu'à quel point les Cours de Justice peuvent être un ordre politique ou avoir l'énergie d'un corps intermédiaire » dans lequel l'auteur entretient un dialogue avec un magistrat. Le

<sup>1</sup> Argument que l'on retrouve par exemple chez Bidet (2000) et Lacan (2006, p. 69). Pour ce dernier, il y aurait également une autre raison justifiant le rapprochement entre Walras et l'économie sociale contemporaine résumée dans le souhait de Walras que l'économie politique et la science sociale soient arrachées « à la condition abjecte et misérable de servantes à tout faire du conservatisme bourgeois de la féodalité financière » (Walras 1896a ; 1990a, p. 424). La citation est belle, mais nous verrons que l'usage que Lacan en fait n'est pas approprié.

<sup>2</sup> Du Buat-Nançay (1773). C'est à Philippe Kaminsky que nous devons cette piste historique.

syntagme n'apparaît que dans les premières pages et en référence au titre de l'ouvrage seulement, à savoir, les *Vrais principes de l'économie sociale*. Il semble en aller de même pour l'ensemble des occurrences du syntagme, à l'instar du chapitre XIII du tome IV dans lequel l'auteur souhaite que les jeunes élèves aient un contact avec l'économie sociale dans son ensemble. Dans les chapitres précédents, les thèmes traités sont très larges, jusqu'à la promotion au Livre VIII chapitre IV de l'allaitement maternel ou la mise en garde des épouses de recourir aux « mercenaires du sexe » pour alléger leur devoir conjugal. À bien y lire, tout cela ne semble pas vraiment en rapport avec l'économie sociale telle que l'on a coutume de s'y référer et telle qu'elle apparaîtra sous la question sociale au siècle suivant.

Bien que le premier usage du syntagme dans une signification courante se trouve dans le *Nouveau traité d'économie sociale* de Charles Dunoyer (1830), il importe de rappeler le contexte particulier de l'émergence de l'économie sociale dans le cadre de la question sociale telle qu'elle se pose à la suite de l'échec de 1848 et de sa reconnaissance institutionnelle qui semble se faire avec les Premières Expositions Universelles, se posant comme un relais du progrès technologique pour le progrès social<sup>3</sup>. Gide dans son rapport sur l'économie sociale<sup>4</sup>, affirme que « ce fut à l'Exposition Universelle de 1867 que l'Économie sociale se montra pour la première fois au public » même si elle le fit « très discrètement » (2008, p. 53). Et c'est Le Play « qui avait en quelque sorte baptisé l'Économie Sociale en donnant à ce vocable la signification spéciale que nous lui expliquerons tout à l'heure » (*idem*). D'ailleurs, si elle faillit être exclue de l'Exposition de 1878 « compromise » selon le terme de Gide par le « caractère 'd'institutions patronales' sous lequel elle avait fait son entrée dans le monde » (p. 54), elle aura sa 'revanche' lors

<sup>3</sup> Voir Pénin (1990).

<sup>4</sup> La publication du rapport de Gide sur l'économie sociale connaît une histoire un peu complexe avec cinq éditions entre 1900 et 1920 dont deux seront revues et augmentées : en 1912 et en 1920. Le rapport paraît d'abord dans la sixième partie du rapport général sur l'Exposition Universelle de 1900 sous le titre de *Rapport Général sur l'Economie Sociale de l'Exposition Universelle de 1900*, puis dans une autre édition datant de 1903. Cependant, la « cinquantaine de volumes in-quarto, magnifiquement imprimés » qui constituent l'ensemble des Rapports sur l'Exposition ne sont pas d'accès facile et alors Gide republie le sien dans un volume, en 1905, avec le titre spécifique *Économie sociale*. Cette mention est encore présente en 1912, dans la quatrième édition de son rapport. Néanmoins, le titre à l'honneur est le suivant : *Les institutions de progrès social* et non « du » progrès social comme on le trouve reproduit fréquemment. Cela semble cohérent puisqu'il s'agit pour Gide à la fois d'éviter un terme devenu assez flou mais surtout de positionner l'économie sociale dans le contexte des Expositions Universelles. D'ailleurs, le syntagme 'économie sociale' qui apparaît encore en haut de la page d'autorité, au-dessus du nouveau titre choisi dans la quatrième édition de 1912, est complètement évincé dans la cinquième et dernière édition du rapport à nouveau revu et augmenté en 1920 : *Les institutions de progrès social* est le dernier titre choisi.

de l'Exposition de 1889 et, dans son apparition à l'Exposition de 1900, prendra « des proportions grandioses » avec « 5891 exposants » (p. 55).

Demoustier (2008) propose une interprétation synthétique de l'évolution de la signification du syntagme depuis son apparition dans les années 1820 et jusqu'à Gide, sans véritable césure entre les différents contenus. Reprenant une classification proche de celle donnée par Rebérioux<sup>5</sup> et ajoutant une interprétation de l'évolution de son contenu en fonction des enjeux de chaque décennie sur un siècle environ, de 1820 à 1920, l'auteure considère que « l'évolution de la notion d'Économie sociale rend [...] compte des débats autour de l'Économie politique en France, non pas tant sur les origines de la création de la richesse que sur ses conditions et ses bienfaits. »<sup>6</sup>.

Ainsi, la première décennie, entre 1820 et 1830, est marquée par « l'étude des conditions de l'harmonie sociale par la promotion de la liberté et la morale individuelle par le travail et l'épargne »<sup>7</sup>. Une figure emblématique est Charles Dunoyer, dans une perspective qui se confond avec la visée de l'Économie politique. La décennie suivante, entre 1840 et 1850, permettrait au contraire de « redéfinir l'objet de l'économie politique principalement autour du travail ». C'est la période de l'étude de la réforme sociale par les socialistes chrétiens saint-simoniens. La décennie 1850-1860, sous l'égide de l'école leplaysienne, aborderait l'Économie sociale « comme l'étude des conditions de la paix sociale basée sur la relation paternaliste, entre obligation de protection des uns et obéissance des autres (dans la famille et dans l'entreprise). » (*idem*) Enfin, pour qualifier la manière dont pourrait s'appréhender l'économie sociale dans la dernière décennie, 1880-1890, l'auteure fait intervenir Walras, à qui l'on devrait la théorisation de l'économie sociale ensuite reprise par Gide.

« L'Économie sociale est vue par Walras (*Études d'Économie Sociale*, 1896) comme l'étude des conditions de la justice sociale, établies par l'égalité des chances. L'État est le principal acteur de la Réforme Sociale, car il est le garant de la concurrence réelle sur le marché du travail. »<sup>8</sup>

<sup>5</sup> (Rebérioux 1984). Elle recense 4 principaux clivages en fonction du poids accordé à l'observation, à l'investissement religieux, à l'Etat et au libéralisme.

<sup>6</sup> Demoustier (2008, p. 12).

<sup>7</sup> Demoustier (2008, p. 12).

<sup>8</sup> Demoustier (2008, p. 13).

Nous ne commenterons pas ici l'interprétation de Walras ni du lien avec Gide puisque ce sera l'objet de la seconde partie de notre article<sup>9</sup>. Néanmoins, il a été relevé que, dans la troisième version qu'il formule de son rapport en 1920, Gide supprime dans le titre la référence à l'économie sociale, car ce terme est devenu trop indéterminé<sup>10</sup>. Dès 1920, le terme n'est plus utilisé, et il faudra attendre 1977 et la proposition de Henri Desroches pour le voir réapparaître<sup>11</sup>.

Si le syntagme 'économie sociale' apparaît en France dès le 18<sup>ème</sup> siècle, c'est donc principalement au 19<sup>ème</sup> siècle qu'il est employé de manière significative par des auteurs qui associent l'économique et le social. Il s'agit de répondre à la question sociale qui est celle de la pauvreté principalement et du rapport des classes. Toutefois, les réponses varient en fonction de l'idéologie ou de l'école de pensée revendiquée. Dès lors, il importe d'identifier plus précisément les différents mouvements de pensée ou écoles qui ont contribué à donner à l'économie sociale un véritable contenu.

*ii) La question sociale et ses réponses : un syntagme déchiré entre quatre écoles*

Plusieurs sont donc les écoles qui cherchent à proposer des solutions relatives à la question sociale au 19<sup>ème</sup> siècle. Parmi les différentes réponses, nous allons en retenir quatre, suivant ainsi Rebérioux (1984), mais aussi parce que cela correspond à un épisode un peu trop négligé, la série de conférences organisées en 1890, à Genève, par la Société chrétienne suisse d'Économie sociale<sup>12</sup> et à laquelle Gide participe<sup>13</sup>. C'est bien dans ce cadre, et non dans celui des Expositions Universelles souvent exclusivement citées comme référence pour marquer l'institutionnalisation de l'économie sociale, qu'il présente d'abord sa conception de l'école nouvelle. Ses interlocuteurs sont Claudio

---

<sup>9</sup> Nous renvoyons également à Baranzini et Swaton (2013).

<sup>10</sup> Pour aller dans le sens de Gide, nous citerons au passage, par exemple, les « Cours de Mr Fournière à Polytechnique (1908 - 1909) » dans lequel l'économie sociale n'est aucunement théorisée. Pour davantage de détails sur les différentes éditions du rapport de Gide, nous renvoyons à la note 4.

<sup>11</sup> Voir l'avant-propos de Thierry Jeantet à l'ouvrage de Luc Marco (2011). Voir également Parodi (1984).

<sup>12</sup> Les quatre conférences sont publiées dans un volume, *Quatre Ecoles d'Economie Sociale. Conférences données à l'Aula de l'Université de Genève sous les auspices de la Société chrétienne suisse d'Économie sociale (1890)*.

<sup>13</sup> Gide (1890), conférence du 28 mars 1890, à laquelle Léon Walras et Charles Secrétan ont assisté (Gide 1890, n. 2, p. 134).

Jannet<sup>14</sup> pour l'école chrétienne leplaysienne, Frédéric Passy<sup>15</sup> pour l'école libérale, et enfin Gaston Stiegler<sup>16</sup> pour représenter l'école de l'égalité.

Pour résoudre les conflits sociaux, l'école chrétienne de Frédéric Le Play propose une vision paternaliste de la société, basée sur une conception bien précise de la nature humaine. Le dogme de base est celui de la chute originelle selon lequel les erreurs incombent davantage aux hommes qu'aux institutions. Dit autrement, les problèmes de la société proviendraient d'un dérèglement de l'homme, non des institutions. Il existe un ordre naturel, différent des lois économiques et il est possible de concilier économie, justice et richesse pour tous. Mais cela implique de reconnaître et accepter l'existence d'un ordre supérieur. Au-delà du matériel, ordre qui n'entraîne que des convoitises, il existe le moyen d'accéder à une paix intérieure qui garantira seule la paix sociale<sup>17</sup>. Cette paix intérieure implique l'acceptation d'un ordre<sup>18</sup>.

C'est l'Encyclique *Rerum Novarum*<sup>19</sup> de Léon XIII qui donnera en 1891 sa caution au christianisme social. C'est la première fois qu'est évoquée la question ouvrière. Dans l'Encyclique, Léon XIII exprime clairement en effet la situation désastreuse dans laquelle se situent les ouvriers durant la question sociale et l'urgence de leur venir en aide :

« Nous sommes persuadé, et tout le monde en convient, qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère imméritées. »<sup>20</sup>

Néanmoins, Léon XIII rejette la solution socialiste, accusée de pousser « à la haine jalouse des pauvres contre les riches » moyennant des « transferts de propriété » au

<sup>14</sup> Jannet (1890), conférence du 28 février 1890.

<sup>15</sup> Passy (1890), conférence du 9 avril 1890.

<sup>16</sup> Stiegler (1890), conférence du 14 mars 1890.

<sup>17</sup> Claudio Jannet explique que « le bien-être suppose le pain quotidien ; mais il n'existe pas en dehors de la paix sociale. Le véritable critérium du bien-être des sociétés, c'est le contentement, l'acceptation de leur sort par les hommes ; c'est la paix entre les classes, la paix dans la famille, dans l'atelier et dans l'Etat, cette paix que le Sauveur a apporté aux hommes ! » (Jannet 1890, p. 10).

<sup>18</sup> Claudio Jannet fait référence aux deux sociétés fondées par Le Play, La Société internationale des études pratiques d'économie sociale et les Unions de la paix sociale en mentionnant au passage des liens avec une Société belge d'Economie sociale « fondée en 1881 pour appliquer la méthode de Le Play » ainsi qu'une société canadienne « fondée à Montréal dans le même but » (Jannet 1890, pp. 14 et 15).

<sup>19</sup> Disponible en ligne sur le lien suivant :

[http://www.vatican.va/holy\\_father/leo\\_xiii/encyclicals/documents/hf\\_l-xiii\\_enc\\_15051891\\_rerum-novarum\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/leo_xiii/encyclicals/documents/hf_l-xiii_enc_15051891_rerum-novarum_fr.html)

<sup>20</sup> Paragraphes 5 et 6.

sens d'une suppression des propriétés individuelles vers des propriétés de l'État, et une « égale répartition » des richesses entre les citoyens<sup>21</sup>. En ce sens, la solution socialiste posséderait un triple désavantage la faisant apparaître comme « souverainement injuste en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'État et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social »<sup>22</sup>. Or, la situation finale reviendrait à rendre le statut des ouvriers encore plus précaire du fait qu'ils ne disposent plus librement de leurs salaires et ne peuvent viser à agrandir leur patrimoine en aspirant à devenir à leur tour propriétaires grâce aux efforts de l'épargne<sup>23</sup>. Car le travail reste pénible et le fruit d'un effort alors même que la propriété est de droit naturel selon l'auteur de l'Encyclique :

« La propriété privée est pleinement conforme à la nature. La terre, sans doute, fournit à l'homme avec abondance les choses nécessaires à la conservation de sa vie et, plus encore, à son perfectionnement, mais elle ne le pourrait d'elle-même sans la culture et les soins de l'homme. »<sup>24</sup>

D'où le refus de la réponse socialiste à la question sociale, école perçue comme une suppression de la propriété privée qui est au contraire considérée dans la perspective chrétienne comme issue du droit naturel. Aussi, les ouvriers doivent s'abstenir de violence et s'attacher à bien faire leur travail alors que les patrons doivent respecter la « dignité des ouvriers »<sup>25</sup> en leur accordant un « juste salaire »<sup>26</sup>. Il ne s'agit pas de marquer l'opposition, mais la complémentarité du travail et du capital.

La pensée marxiste émergente associe la question sociale à une lutte des classes : opposition du capital et du travail, plus précisément entre ceux qui détiennent les moyens de production et ceux qui vendent leur force de travail. Il s'agit d'accroître la richesse sans « création de valeur ». Dans la logique marxiste, qui distingue entre les infrastructures et les superstructures, l'organisation sociale est déterminée par l'organisation économique. Dès lors, la question sociale résulte directement du développement du capitalisme. Mais l'école socialiste ne se réduit pas elle-même à la

---

<sup>21</sup> Paragraphe 7.

<sup>22</sup> Paragraphe 8.

<sup>23</sup> Paragraphe 11.

<sup>24</sup> Paragraphe 18.

<sup>25</sup> Paragraphe 38.

<sup>26</sup> Paragraphe 39.



pensée marxiste. Comme le précise Gaston Stiegler<sup>27</sup>, « les socialistes se partagent en plusieurs écoles qui ont élaboré des solutions différentes » dont la réponse collectiviste. C'est cette dernière, que l'auteur étudie et qui a pour but non de « supprimer le capital » ce qui serait « absurde et même tout à fait inconcevable », mais d'en faire « la propriété collective de tous les citoyens d'une même nation » (p. 80) tout en laissant « subsister la propriété individuelle » (p. 81). L'auteur propose une vision élargie et synthétique de l'école socialiste saisie dans un plan plus global de réforme sociale :

« Toutes les solutions qui ont été successivement présentées par les réformateurs, dans l'antiquité ou à notre époque, ont toujours eu pour base le communisme, c'est-à-dire un système qui ferait des choses non la propriété exclusive et personnelle de quelques-uns, mais le patrimoine commun de l'humanité. Et c'est encore sur cette base que les socialistes d'aujourd'hui ont bâti leur plan de rénovation. Mais ce plan diffère notablement de ceux qui avaient été étudiés par leurs prédécesseurs. Tandis que les systèmes déjà connus étaient des rêveries plus ou moins vagues et fantaisistes, le programme mis aujourd'hui en avant a la supériorité d'être précis et bien défini »<sup>28</sup>.

La réponse libérale axe davantage sa position sur la notion de responsabilité des pauvres, comme exprimé par Dunoyer dans son *Nouveau Traité d'Économie Sociale*. Les pauvres sont donc perçus comme responsables de leur sort. Le maître mot est celui de liberté. Et le principe économique qui prévaut est celui du « laisser-faire » favorable à l'émergence d'un ordre naturel. Frédéric Passy<sup>29</sup> situe l'école libérale dans une « imposante lignée de nobles cœurs et de grands esprits, qui de Jean Bodin va à Turgot, en passant par Vauban, par Boisguilbert et par Quesnay ; qui de Turgot se continue jusqu'à Bastiat par Dupont de Nemours, Jean-Baptiste Say, Dunoyer, Rossi et Michel Chevalier » pour la tradition française « mais universelle par le caractère de ses préoccupations et par la largeur des ses doctrines ». Citant Bastiat, Passy dit croire en la liberté qui est « le tout de l'homme, son moteur, son professeur, son rémunérateur, son vengeur ».

Pour les associationnistes, la société doit également allier le collectif et l'individu, liant intimement les questions démocratiques et sociales. Selon l'expression de Gide « la gauche de la nouvelle école et la droite de l'école socialiste se confondent »<sup>30</sup>. Mais l'école

<sup>27</sup> Stiegler (1890, p. 79).

<sup>28</sup> Stiegler (1890, p. 80).

<sup>29</sup> Passy (1890, p. 158).

<sup>30</sup> Gide (1890, p. 147).

nouvelle vise également à introduire de la morale sociale dans l'économie, sans pour autant apporter une réponse philanthropique à l'instar de l'école chrétienne. L'ordre moral et politique proposé est fondé sur la solidarité. Dans l'optique des associationnistes, la liberté de l'individu ne signifie pas son isolement, mais implique nécessairement une coopération sociale. Après les révoltes ouvrières de 1830, la question démocratique en France se lie à la question sociale et le modèle prôné est celui de l'association permettant de faire passer la citoyenneté dans les ateliers. La révolution de 1848 est l'âge d'or du mouvement associationniste, faisant des associations ouvrières des micro-républiques qui seront au final sanctionnées par le coup d'État de 1851. La coopérative prendra alors le pas sur l'association. L'école associationniste formule donc les principes d'articulation entre l'État, le citoyen et la société civile, en avant-garde sur les expériences naissantes de coopérative et offrant les prémisses de la pensée contemporaine sur l'économie sociale en matière de coopération.

À ce stade de notre analyse, nous retenons deux éléments. D'une part, l'économie sociale est irréductible à l'une des quatre écoles précédemment définies et les différences sont telles qu'il n'est pas aisé de donner une définition de l'économie sociale au 19<sup>ème</sup> siècle. La réponse à la question sociale n'est réductible ni à la réponse marxiste, ni à la réponse libérale. D'autre part, parmi les réponses proposées aux problèmes de la pauvreté et des conditions de travail précaires, la réponse associationniste se distingue par son originalité. C'est précisément de cette école que se revendique l'économie sociale en tant que mouvement de pensée unifiée.

Si l'école nouvelle s'oppose fortement à l'école libérale, elle se rapproche des écoles socialistes et chrétiennes. À l'école socialiste, elle reprend le principe d'une recherche d'un ordre social supérieur, mais en préférant la modification de la propriété à sa suppression et à l'expropriation violente. À l'école chrétienne, elle emprunte la méthode d'enquête sociale privilégiant l'observation à la théorie. Néanmoins, comme l'explique Gide<sup>31</sup>, « ces analogies sont plus apparentes que réelles » (p. 149), l'école catholique recherchant dans le passé ses modèles et une autorité du « père » alors que l'école nouvelle « n'a point de crainte pour l'avenir » (p. 150) et est une « école de la solidarité » posée comme « un fait » (p. 152). Pourtant, on serait tentés d'évoquer une métaphore similaire au sein même de l'école associationniste. En effet, les auteurs qui sont généralement

---

<sup>31</sup> Gide (1890, pp.148-154).

classés dans cette illustre filiation, de Proudhon à Gide, en passant par Walras et Fourier, divergent fortement quant à leur propre conception de la question sociale et de la réponse à lui apporter. Au final, il y a donc bien une double divergence qu'il importe d'opposer à la vision un peu idéalisée d'une économie sociale historiquement constituée et unifiée : tout d'abord, au niveau du cadre général dans lequel se pose « la question sociale », le courant associationniste est une réponse parmi d'autres. Ensuite, au niveau interne, les auteurs de cette branche associationniste ne sont pas en accord parfait. Gide emploie d'ailleurs le pluriel à la place du singulier :

« Mais l'école nouvelle - ou plutôt *les* écoles nouvelles, car ici le pluriel serait mieux de mise que le singulier – prend presque autant de nuances différentes qu'elle compte d'adhérents. Elle représente beaucoup moins un corps de doctrine avec un programme défini, qu'une certaine tendance d'esprit, un mouvement de réaction contre la doctrine jusqu'alors enseignée. Au lieu de dire ce qu'elle est, il serait plus court de dire ce qu'elle n'est pas et de la définir ainsi : appartiennent à l'école nouvelle tous les économistes qui ne se rattachent ni à l'école libérale, ni à l'école socialiste, ni à l'école socialiste. Mais entre ces trois points cardinaux l'horizon est vaste, et on conçoit qu'il y ait place pour bien des divergences »<sup>32</sup>.

Précisément, inscrite dans la « nébuleuse réformatrice » (Topalov 1999), la réponse walrassienne à la question sociale ne peut se ramener ni aux différentes écoles de pensée du socialisme, du libéralisme ou de la doctrine sociale de l'Église. Mais elle ne saurait non plus s'identifier à l'école associationniste dans laquelle on la classe un peu trop hâtivement<sup>33</sup>. C'est ce que nous allons voir dans la section suivante.

2. L'économie politique et sociale en tant que réponse scientifique walrasienne à la question sociale

Si le contexte républicain dans lequel Walras élabore la réponse à la question sociale ne lui est certainement pas spécifique<sup>34</sup>, l'épistémologie qu'il mobilise lui est au contraire très personnelle<sup>35</sup>.

<sup>32</sup> Gide (1890, pp.99-100).

<sup>33</sup> Or, Walras est même cité par le disciple de Le Play, Claudio Jannet, dans sa conférence à Genève en tant que « professeur éminent de Lausanne, dont les *Eléments d'Economie politique pure* sont universellement connus et appréciés aujourd'hui » (Jannet 1890, p. 22). Et comme nous le verrons dans la prochaine section, il pourrait tout aussi bien être revendiqué, de par certains de ses écrits datant des années 1860, dans la filiation libérale.

<sup>34</sup> Pour une magistrale reconstruction de ce contexte politique, voir Bourdeau (2005).

<sup>35</sup> Voir Baranzini (2005;2008) et Dockès (2006;2011).

i) *L'économie politique et sociale*

Le projet walrasien de recherche de la solution scientifique à la question sociale, qu'il définit très précisément comme la juste répartition de la production abondante de la richesse sociale, se déploie à l'intérieur d'une architecture philosophique qu'il formule avant même de ne disposer d'aucun résultat théorique<sup>36</sup>. Pour Walras, afin de répondre scientifiquement à la question de la juste distribution de la richesse sociale, il faut d'abord en définir la valeur, mais aussi les conditions de sa production abondante. La définition de la valeur d'échange revient à l'économie politique pure, et la détermination des conditions de production abondante de la richesse sociale à l'économie politique appliquée.

Au préalable de toute discussion sur la répartition juste de la richesse sociale, c'est-à-dire de l'ensemble des choses qui sont utiles et limitées en quantité, il est essentiel pour Walras d'en établir la valeur d'échange, un fait naturel dans la mesure où elle est indépendante de la volonté de l'homme :

« Le vendeur voudrait bien vendre plus cher ; il ne le peut, parce que [elle] *ne vaut pas plus* [...] L'acheteur ne demanderait pas mieux que l'acheter à meilleur marché ; cela lui est impossible, parce que [elle] *ne vaut pas moins* [...] »<sup>37</sup>.

Le prix est donc un fait naturel et sa détermination relève d'une science naturelle, l'économie politique pure, dont le *critérium* est le *vrai*.

Dans la terminologie de Walras, la production de la richesse sociale est, en revanche, un fait humanitaire industriel parce que la production de la richesse sociale consiste dans l'exercice de la volonté humaine sur les objets. « Il y a une science *appliquée naturelle* fournissant des règles pour la conduite des personnes vis-à-vis des choses impersonnelles »<sup>38</sup> : il s'agit de l'économie politique appliquée, ou théorie « de l'organisation de l'industrie dans la division du travail »<sup>39</sup>, dont la finalité est la production abondante, la plus abondante. Bien évidemment, l'économie politique

---

<sup>36</sup> Par exemple dans la lettre de 1959 à Adolph Guérout (Jaffé 1965, let. 16). Nous ferons cependant plus volontiers référence à la division disciplinaire telle qu'elle apparaît dans la première Section des *Éléments*. Pour une analyse de la classification des sciences de Walras, nous renvoyons à Potier (1994).

<sup>37</sup> Walras (1874 ;1988, p. 50).

<sup>38</sup> Walras (1879 ;1987, p. 414).

<sup>39</sup> Walras (1874 ;1988, p. 61).

appliquée ne constitue pas la solution de la question sociale, puisqu'elle relève de l'efficacité de la production et non pas de la justice de la répartition.

Walras ayant été administrateur délégué à la direction de la « Caisse d'escompte des associations populaires de consommation, de production et de crédit » de 1865 à 1868, et également rédacteur du journal *Le Travail* de 1866 à 1868, un lien a été fait entre l'économie sociale actuelle et ses écrits sur les associations populaires.<sup>40</sup> Au-delà de cet aspect biographique, c'est surtout le rapprochement que l'on peut faire entre Walras et le mutualisme qui intéresse les théoriciens. Par exemple, selon Lacan (2006, p. 77), « plus que la mutualité d'assurance, qui n'en est qu'un élément, c'est tout le mouvement coopérativiste que Walras encourage parce que la formation des coopératives participe d'une démarche individuelle et n'est pas de nature collective. » Il faut admettre que, bien que non publié de son vivant, le volume que Walras a préparé sur les associations populaires coopératives témoigne d'un engagement jamais renié<sup>41</sup>. Cependant, ces écrits n'appartiennent pas à l'économie sociale, mais à l'économie politique appliquée, où il n'est pas question de juste répartition de la richesse sociale, mais d'organisation efficace de la production. Dans cette perspective, les associations sont perçues, comme un moyen de drainer les capitaux pour les regrouper. Loin des références contemporaines de certains théoriciens à un secteur à but non lucratif, loin de pointer les limites du marché, il s'agit pour Walras de promouvoir les associations comme une forme permettant aux classes laborieuses l'accès au capitalisme, sans la nécessité d'une réforme. Il condamne d'ailleurs les velléités et illusions révolutionnaires qui habitent certains.

Comme la production, l'appropriation de la richesse sociale est un fait humanitaire, car elle dépend de la volonté humaine. Cependant, si la production de la richesse sociale consiste dans l'exercice de la volonté humaine sur les objets, sa répartition comporte pour Walras la « coordination des destinées des personnes entre elles. »<sup>42</sup> L'économie politique appliquée étudie un fait humanitaire industriel, la production de la richesse sociale et répond au critère de *l'utilité* ou de *l'intérêt*, alors que l'économie sociale a comme objet un fait humanitaire moral, la répartition de la richesse sociale, et doit se

---

<sup>40</sup> Pour une critique de ces interprétations, voir Baranzini et Swaton, (2013).

<sup>41</sup> Walras (1990b). Nous renvoyons à l'introduction au volume.

<sup>42</sup> Walras (1874 ;1988, p. 42).

conformer au critère de la *justice* : « Il y a [...] une science *appliquée morale* fournissant des règles pour la conduite des personnes vis-à-vis les unes des autres. »<sup>43</sup> De ce point de vue, son économie sociale (appliquée) est tout naturellement l'aspect central de l'économie politique et sociale de Walras ; et les autres composantes sont, d'une certaine façon, fonctionnelles à celle-ci.

Cependant, afin de trouver une solution scientifique à la question sociale, il est encore nécessaire de disposer d'une théorie pure de la propriété. En effet, ce qui distingue pour Walras l'appropriation pure et simple de la répartition est le caractère légitime (juste) de cette dernière. Deux questions de niveau différent se profilent ainsi : la première « c'est celle de l'origine et du fondement de la Propriété [...et la deuxième...] c'est celle de l'exercice en société du droit naturel de propriété »<sup>44</sup>. À ces deux questions correspondent deux sciences : la science pure morale, que l'on pourrait mieux nommer 'économie sociale pure'<sup>45</sup>, et l'économie sociale qui est, comme nous venons de le voir et comme Walras même le précisera, une science appliquée<sup>46</sup>. Dans la *Théorie de la propriété*, il clarifie les principes qui régissent la juste distribution de la richesse sociale sous la forme de deux théorèmes:

« Théorème I. – *Les facultés personnelles sont, de droit naturel, la propriété de l'individu.* [...] Ici s'applique le principe de l'inégalité des positions qui veut que nous jouissions en proportion de nos efforts. [...]

Théorème II. – *Les terres sont, de droit naturel, la propriété de l'État.* [...] Ici s'applique le principe de l'égalité des conditions qui veut que nous puissions tous profiter également des ressources que la nature nous offre pour exercer nos efforts. »<sup>47</sup>

Tel est le cœur de l'économie sociale walrassienne, et ce sont les implications du premier théorème qui importent. Pour Walras, les inégalités de position sont légitimes, justes, si et seulement si elles découlent d'une qualité ou d'une quantité différente de

<sup>43</sup> Walras (1879 ;1987, p. 414).

<sup>44</sup> Jaffé (1965, vol. I, p. 36, let. 16, mars-avril 1859 à Adolph Guérout).

<sup>45</sup> Si le projet éditorial de Walras se compose bien de trois parties (économie politique pure et appliquée et économie sociale), sa division disciplinaire comporte aussi la science pure morale. Le triptyque tel qu'il a été publié ajoute de la confusion dans la mesure où il est divisé en trois mais traite des quatre sciences : les deux premières parties des *Études d'économie sociales* relevant d'une science pure et les deux autres de l'économie sociale appliquée. Pour être tout à fait précis il faudrait donc évoquer une économie sociale pure à côté d'une économie sociale appliquée qui, rappelons-le, n'a rien de plus pratique mais concerne la réalisation de l'idéal.

<sup>46</sup> Walras (1879 ;1987, p. 414).

<sup>47</sup> Walras (1896b ;1990a, pp. 185-189).

travail. De la théorie pure de la propriété, Walras tire deux conséquences majeures (la propriété collective des terres et l'absence d'impôt sur le revenu) qui n'ont lieu d'être qu'au niveau de l'économie tout entière.

ii) *L'économie sociale et questions sociales*

Pour Walras la solution à la question sociale ne se limite cependant pas au rachat des terres par l'État et à l'abolition de l'impôt, à la mise en œuvre des réformes de l'économie sociale appliquée, mais nécessite de toute l'économie politique et sociale, avec ses quatre divisions : l'économie politique pure et appliquée et l'économie sociale pure et appliquée.

« [C'est l'ensemble de la science qui nous préoccupe, c'est la découverte des lois naturelles de la valeur et de la richesse, des lois morales de la distribution la plus équitable au sein de la production la plus abondante. ]<sup>48</sup> »

Le développement de ces sciences, y compris de l'économie sociale pure, illumine le chemin des réformes, et c'est seulement dans la mesure où les réformes sont dictées par la science qu'elles sont pertinentes<sup>49</sup>. Les autres propositions de réforme relèvent d'un bricolage empirique, pragmatique, qui ne résout pas, ou mal, les problèmes.

Quelles sont donc les autres réformes que l'économie politique et sociale de Walras propose pour résoudre la question sociale ? Les autres réformes sont celles nécessaires afin que la question de la répartition de la richesse puisse être confinée et résolue dans le cadre de l'économie sociale appliquée. Il est tout d'abord nécessaire que l'échange en tant que tel ne comporte aucun effet redistributif : pour cette raison Walras exclut les échanges hors équilibre et, dans la troisième édition des *Éléments*, il renonce à la théorie de la productivité marginale, qui implique une certaine distribution fonctionnelle du revenu primaire. Ensuite, il reste « à vider une seconde question sociale, celle de la production de la richesse par les hommes en société, en empêchant certains entrepreneurs de faire des bénéfices autrement que dans les conditions normales de la

<sup>48</sup> Walras (1863;1987, p. 159).

<sup>49</sup> Les sciences appliquées pour Walras conservent un caractère théorique. Elles s'opposent donc à la pratique. Si l'économie sociale de Walras peut apparaître plus concrète, pratique, 'réaliste', ce n'est pas parce qu'elle constituerait une représentation plus adéquate des faits contingents, mais puisque, en nous indiquant le chemin vers la réalisation de l'idéal économique et social, elle comporte un point de départ. Hors de la métaphore, en tant que théorie de la réforme, elle implique et, parfois, elle explicite, l'état contingent.

libre concurrence »<sup>50</sup>. Cela ouvre le grand chapitre des exceptions au principe de la libre concurrence, mais aussi aux réflexions sur « l'entrepreneur unique ». D'ailleurs, entre initiative individuelle et intervention de l'État, Walras propose une « grande expérience » et rappelle que

« S'il en fallait un absolument [de parti pris], ce ne serait pas à l'individualisme exclusif qu'il faudrait s'arrêter. Toutes les entreprises pourraient, à la rigueur, être supposées collectives, tandis que toutes ne sauraient être supposées individuelles. Le collectivisme de la production est matériellement possible et n'aurait, à la rigueur, rien de contraire ni à la liberté ni à l'égalité, ni à l'ordre ni à la justice; il n'y a là qu'une simple question d'utilité sociale. »<sup>51</sup>

Enfin<sup>52</sup>, le caractère monétaire de l'économie ne doit pas influencer la répartition de la richesse sociale. Cela implique que la valeur de la monnaie reste stable dans le temps et pour Walras ce résultat ne peut s'obtenir que par l'abolition des émissions (nettes) de monnaie fiduciaire légale couplée d'une politique monétaire quantitative stricte.

L'économie politique et sociale est donc surtout une science de la réforme qui investit radicalement le fonctionnement du capitalisme, à l'intérieur de laquelle le coopérativisme n'est qu'une façon de rendre plus efficace l'accumulation du capital, la production de la richesse sociale.

### iii) Walras et Gide

Il est vrai que, dans la définition de l'économie sociale qu'il donne en 1912, Gide fait intervenir Walras, notamment pour expliquer la différence entre « Économie Politique » et « Économie Sociale » :

« Pour distinguer les deux sciences, on pourrait, comme l'a fait déjà Léon Walras, définir l'Économie Politique, la science de l'*utilité sociale* et l'Économie Sociale, la science de la *justice sociale*. Il n'y a donc point entre elles d'antagonisme ni de sujet de querelle ; elles se meuvent dans des sphères différentes et la science ne peut que gagner à ce dédoublement »<sup>53</sup>.

Toutefois, si l'on poursuit dans ce recouplement, Gide reconnaît déjà la possibilité de donner un sens « plus restreint » à l'économie sociale, notamment :

<sup>50</sup> Walras (1898 ;1992, p. 425).

<sup>51</sup> Walras (1897;1992, p. 251).

<sup>52</sup> Une « troisième question sociale » ? Voir la conclusion de Baranzini (2005).

<sup>53</sup> Gide (1912, p. 7;2008, p. 57). Si l'on compare l'édition de 1905 avec les suivantes, nous remarquons que la première partie de l'*Introduction* est significativement étendue et que cette citation n'apparaît qu'en 1912, deux ans après la mort de Walras. La suivante aussi.



« Elle peut, sans entrer dans le domaine de la théorie, s'en tenir à celui des applications pratiques, étudier non les *systèmes* et les *programmes* de réformes sociales, mais les *institutions* et *organisations sociales*, non ce qui doit être en tant qu'idéal désirable, mais ce qui existe déjà en tant que résultats obtenus. – Et encore, parmi ces institutions, elle peut se limiter exclusivement à celles qui intéressent la classe ouvrière, parce que c'est surtout pour celle-ci que les conditions économiques de la vie heureuse font défaut : quant aux classes possédantes, la propriété constitue une *institution sociale* qui, à elle seule, rend toutes les autres à peu près superflues. En sorte que l'Économie Sociale dont nous avons à nous occuper ici pourrait être définie *stricto sensu* : l'étude de tous les efforts tentés pour élever la condition du peuple »<sup>54</sup>.

Ces citations de Gide expriment bien sa définition de l'économie sociale comme réponse principale à la question sociale. Elles expliquent aussi les interprétations auxquelles se livrent bon nombre de théoriciens de l'économie sociale, reprenant les sources de rapprochement possibles entre Gide et Walras, rapprochements perçus comme étant d'autant plus légitimes qu'ils sont en apparence explicites. Demoustier, tout en admettant que Gide « ne se reconnaît pas comme un grand théoricien » mais qu'il cherche davantage « à rendre compte des applications pratiques de cette économie sociale, pour éclairer ses contemporains (les militants autant que les économistes) »<sup>55</sup>, reconduit les divergences entre les deux auteurs principalement sur le fait que Gide aurait une vision « plus large » de l'économie sociale que celle de Walras, dont la

« réforme sociale se limite à assurer l'égalité des chances sur la base du principe 'égalité des conditions, inégalités des positions'. L'économie sera équilibrée sur la base de la concurrence pure et parfaite, non seulement si l'État élimine les monopoles naturels en nationalisant [...], mais aussi s'il établit une réelle concurrence sur le marché du travail [...], mais aussi en délivrant l'éducation »<sup>56</sup>.

Or, les deux thèses majeures de Walras relatives à l'impôt et la propriété collective s'inscrivent dans un programme de réforme bien plus radicale. Si pour Gide la réponse à la question sociale passe exclusivement par l'économie sociale, pour Walras, cela est une absurdité : ce sont les quatre sciences pures et appliquées qui forment ensemble une réponse cohérente à la question sociale. Il est évident que Gide joue sur les termes, ne retenant que la dimension appliquée, mais occultant de fait la dimension pure de la classification walrassienne des sciences.

---

<sup>54</sup> Gide (1912, pp. 8-10; 2008, p. 57).

<sup>55</sup> Demoustier (2008, pp. 15-18).

<sup>56</sup> Demoustier (2008, p. 16).

Dans les années 1864-1868, les définitions de l'économie sociale s'affrontent, comme en témoignent les conflits qui ont opposé Walras à Paul Voituron et à Constant Leirens lors de leur collaboration pour le journal franco-belge *Le Travail*<sup>57</sup>. Les enjeux du litige portent principalement sur le statut des sociétés coopératives perçues comme des sociétés de personnes pour Voituron alors que pour Walras elles constituent des sociétés de capitaux. La notion de fraternité n'est donc pas de fait revendiquée de la même manière par les auteurs, Walras la récusant dans le cadre économique qu'il défend. Au regard de la postérité, ce n'est pas la vision walrasienne de l'économie sociale qui l'emportera, ce que Walras déplorait d'ailleurs dans une lettre à Jules Ferry datée du 3 juillet 1879, regrettant que les clients de la Caisse d'escompte des associations populaires aient incliné « vers les idées du groupe opposé ». Walras ajoute :

« Pour ma part, je demeure convaincu que le succès aurait été meilleur si on s'était borné à chercher dans l'association coopérative un moyen facile et rapide d'épargne et non pas 'un principe d'organisation du travail' et 'une révolution sociale' ». <sup>58</sup>

Se sont donc constituées différentes conceptions du rôle et du contenu de l'économie sociale dont la définition walrassienne qui évolue elle-même, s'affranchissant progressivement de l'influence libérale jusqu'au point de rupture avec Léon Say qui avait pourtant pris le parti de Walras dans la querelle qui l'opposait à Voituron et à Leirens. Ces deux groupes de pensée sont donc selon le terme de Walras « opposés ». Et nul ne l'ignorait à l'époque, à commencer par Gide, conscient de défendre une conception de l'économie sociale différente de celle de Walras.

D'ailleurs, dans la correspondance des deux économistes, nous retrouvons une trace de cette divergence. Dans une lettre à Walras datée du 29 août 1894, Gide fait part de son projet de publication sur les « sept solutions de la question sociale » et il reconnaît la méfiance de Walras à ce sujet :

« Je compte publier prochainement un volume de conférences que j'ai faites sur les sept solutions de la question sociale, mais je sais que ce genre n'a pas grand intérêt pour vous et je ne me fais grande illusion sur sa valeur. » <sup>59</sup>

<sup>57</sup> Nous renvoyons sur ce point à l'article de Potier (2013). Pour Walras, seule l'initiative individuelle peut mener au développement du mouvement coopératif.

<sup>58</sup> Jaffé (1965, vol. I, p. 613, let. 444 du 3 juillet 1879 au Ministre de l'instruction publique [Jules Ferry]).

<sup>59</sup> Lettre Fonds Walras IS 1927 / II.

La différence de centres d'intérêt entre les deux auteurs est donc d'emblée admise et reconnue, n'empêchant pas une correspondance suivie. En effet, Walras et Gide partagent le projet commun de fonder une nouvelle revue en France contre le *Journal des Économistes*. Néanmoins, lorsqu'on y regarde de près, en ce qui concerne le contenu propre de l'économie sociale, il n'y a pas de référence explicite commune. D'ailleurs, dans une lettre datée du 16 juillet 1888, Gide manifeste sa joie de voir ses idées exprimées non par Walras, mais par un philosophe ami de Walras : Charles Secrétan qui, dans le *Journal de Lausanne*, publie un article intitulé « Évangile et Liberté »<sup>60</sup>. Gide dit éprouver « une vive satisfaction » et « presque de la joie » à y voir toutes ses idées « sur les questions sociales représentées presque sous la forme même où elles s'étaient présentées à (son) approche »<sup>61</sup>.

En revanche, dans une lettre adressée par Walras à Gide, le 14 février 1899, Walras critique le mot d'économie sociale tel que l'emploie Gide dans son article de la *Revue d'Économie Politique* (1899b) et qui peut « prêter à équivoque ».

« Cher Monsieur, j'ai reçu hier le numéro de janvier de la Revue où, naturellement, j'ai lu d'abord l'article bibliographique qui me concernait [<sup>62</sup>] dont je suis resté si ému qu'il m'a été impossible de vous en remercier immédiatement comme je le voulais d'abord.

Ce matin, je viens de lire votre belle leçon à laquelle je serais tenté de faire un léger reproche qui, encore, s'adresserait moins à vous qu'au groupe dont vous êtes l'organe. Celui de l'emploi du mot économie sociale qui me semble prêter à l'équivoque. Mais vous m'avez écrit que vous définissiez ces mots dans une leçon suivante, et, probablement, cette définition supprimerait ma critique ».<sup>63</sup>

Gide est censé avoir redéfini ailleurs le terme d'économie sociale, notamment dans une réponse inédite donnée à Walras dans la correspondance entre les deux auteurs<sup>64</sup>. Il s'agit d'ailleurs, non pas exactement d'une lettre, mais plus précisément d'une carte postale datée du 18 février 1899. La carte comprend 16 lignes et la définition de l'économie sociale tient sur 4 lignes seulement. Cette définition de l'économie sociale formulée rapidement par Gide est censée être proche de celle de Walras :

<sup>60</sup> Il est d'ailleurs cité comme un « éminent philosophe du canton de Vaud » par Gaston Stiegler dans sa conférence à Genève (1890)

<sup>61</sup> Lettre Fonds II 1361.

<sup>62</sup> Il s'agit du compte-rendu de Gide aux *Études d'économie politique appliquée* (Gide 1899a).

<sup>63</sup> Jaffé (1965, vol. III, p. 62, let. 1392 du 14 février 1899 à Charles Gide).

<sup>64</sup> S'il y fait référence, Jaffé ne la publie pas.

« L'étude des faits économiques ou sociaux dans laquelle on fait intervenir un autre principe que le principe hédoniste pur, n'est-ce pas à peu près votre pensée ? »<sup>65</sup>

Force est de constater que la définition de l'économie sociale donnée par Gide à Walras tient ici en peu de mots et apparaît sous la forme d'une question. La référence à un principe autre que le principe « hédoniste » apparaît comme un lien tenu pour confirmer une définition commune avec l'économie sociale de Walras. Le brouillon de la lettre du 21 juillet 1905 que Walras adresse aux membres du comité Nobel norvégien est plus éloquent dans la définition même de son économie sociale posée comme « règle de la répartition de la richesse entre l'individu et l'État » alors que l'économie politique appliquée « organise la production nationale et internationale de la richesse »<sup>66</sup>.

Dans l'intimité de la correspondance, on est loin d'un contenu semblable reconnu en matière d'économie sociale. Seules trois lettres et une carte postale ont été retenues comme mentionnant des préoccupations pouvant être signalées en matière d'économie sociale. Si, dans ses œuvres, Walras est cité par Gide, c'est dans le sens d'une interprétation gidienne de l'économie sociale et pour marquer sans doute une solidarité affichée en vue de contrer les économistes de l'époque.

Conclusion :

L'usage même de Walras du syntagme 'économie sociale' ne légitime pas les interprétations qui en sont faites de manière récurrente par les contemporains qui sont souvent rétrospectives et doublement tronquées : d'une part, de leur contexte, à savoir la question sociale telle qu'elle émerge au 19<sup>e</sup> siècle ; d'autre part, de l'œuvre générale de Walras, dans sa dimension à la fois économique et sociale. Loin de confirmer une acceptation mimétique de sens commun autour de l'économie sociale, l'œuvre walrasienne nous incite au contraire à en reconstruire la signification dans une épreuve de traduction analogue à celle que l'on opère pour une langue étrangère. Et étonnamment, ce qui est souvent tu dans la filiation que l'on a coutume de lire entre Walras et l'école associationniste, cette divergence de fond entre les aspirations de Gide et celle de Walras est une conclusion à laquelle les deux amis adhéraient.

---

<sup>65</sup> Lettre 2150, Fonds II.

<sup>66</sup> IS 1927 /298 et 420, carton 4 du Fds II, BCU, Département des Manuscrits.

Au final, nous avons reconstruit un fait communément admis par les deux auteurs, une fois restitué le contexte. En ce sens, à côté des quatre écoles de pensée traditionnellement reconnues pour répondre à la question sociale, l'auteur des *Études d'économie sociale* pourrait revendiquer d'en fonder une cinquième. Nous avons proposé ailleurs<sup>67</sup> une interprétation des références relatives aux approches historiques telles que répertoriées par Blaug (1990). Mais si Walras pouvait réellement se prononcer, alors sa propre conception de l'économie sociale viendrait sans doute questionner les confusions idéologiques contemporaines auquel donne lieu l'usage du terme social notamment associé à la charité et tel qu'il apparaît dans le *charity* ou *social business*. Loin d'un idéal de justice et de démocratie, le *social business* dérivé de la charité en version lucrative dans les années 1990 par la vague offensive des nouveaux philanthropes américains<sup>68</sup>, est en effet un concurrent direct de l'économie sociale. Si cette dernière vise l'épanouissement de la personne dans une optique de progrès social, le *social business* perçoit les pauvres comme une nouvelle source de revenu.

À ce titre, la définition que donne Walras de l'économie sociale dans son journal autobiographique sonne étonnamment juste, bien plus au fond que ses écrits de jeunesse des années 1860 sur les sociétés coopératives encore trop souvent citées comme référence pour justifier une filiation avec l'économie sociale en général et avec Gide en particulier :

« J'appelle économie sociale, comme le fait J. S. Mill, la partie de la science de la richesse sociale qui traite de la répartition de cette richesse entre les individus et l'État et qui recourt au principe de la justice, et non pas, comme le font l'école de Le Play et nos facultés de droit, l'étude des institutions patronales et philanthropiques, de la coopération et de l'assurance, tous sujets très intéressants d'économie politique appliquée, dépendant des principes de la charité, de la fraternité, de l'association libre, tout au plus de l'utilité sociale, et dont la substitution aux questions de la propriété et de l'impôt dans l'économie sociale, faite à un point de vue conservateur ou radical, n'a qu'un but: rendre plus tolérable le sort des prolétaires afin de permettre aux bourgeois et paysans propriétaires de jouir tranquillement, au meilleur marché possible, de leurs revenus, traitements et rentes. »<sup>69</sup>

<sup>67</sup> Baranzini et Swaton (2013).

<sup>68</sup> Qui reprochent à leurs prédécesseurs de ne pas être suffisamment impliqués sur le terrain alors que l'on peut appliquer des méthodes empruntées aux entreprises capitalistes pour la *venture philanthropy* et promouvoir un *social return on investment* (SROI), voir Swaton (2011).

<sup>69</sup> Walras (1909 ;2001, p. 17).

Paradoxalement, en citant des écrits antérieurs<sup>70</sup>, on ancre au contraire davantage l'influence libérale de Walras, proche de Léon Say. Walras mettra quelques années à s'affranchir de l'école libérale afin d'insister sur ce qui lui tient à cœur : la solution scientifique de la question sociale qui passe par la réforme des impôts et la propriété collective du sol, dans un contexte économique où seul le travail permet l'enrichissement.

C'est bien d'exigence de justice et d'équité dont il est question, pas de fraternité, encore moins de charité. Le droit est premier. Et, sur ce point, Walras serait une référence vraiment utile pour marquer l'un des enjeux de fond de l'économie sociale contemporaine.

#### Sources imprimées

1890. *Quatre Écoles d'économie sociale*. Genève; Paris: Librairie Stapelmohr; Librarie Fishbacher.
- Baranzini, Roberto. 2005. *Léon Walras e la moneta senza velo*. Torino: UTET Libreria.
- Baranzini, Roberto. 2008. "Walras, Léon," in *International Encyclopedia of the Social Sciences*. William A. Jr Darity éd. Detroit: Macmillan Reference USA, pp. 11-12.
- Baranzini, Roberto et Sophie Swaton. 2013. "Walras et l'approche contemporain de l'économie sociale," in *Léon Walras, un siècle après (1910-2010)*. Arnaud Diemer et Jean-Pierre Potier édés. Bruxelles: P.I.E. Peter Lang, pp. 301-19.
- Bidet, Éric. 2000. "Économie sociale, nouvelle économie sociale et sociologie économique." *Sociologie du travail*, 42:4, pp. 587-99.
- Blaug, Mark. 1990. "On historiography of economics." *Journal of the History of Economic Thought*, 12:1, pp. 27-37.
- Bourdeau, Vincent. 2005. *L'économie politique républicaine de Léon Walras. Philosophie républicaine et économie politique en France au XIXe siècle*. Université de Franche-Comté: Thèse de doctorat.
- Demoustier, Danièle. 2008. "Présentation du volume," in Charles Gide. *Les institutions du progrès social*. Les œuvres de Charles Gide, vol. 6. Édité par Danièle Demoustier. Paris: L'Harmattan, pp. 7-48.
- Dockès, Pierre. 2006. "Léon Walras: la Vérité, l'Intérêt et la Justice réconciliés." *Economies et Sociétés*, 40:12, pp. 1777-812.
- Dockès, Pierre. 2011. "Lire Walras et les autres : une «note d'humeur»," in *Léon Walras et l'équilibre économique général. Recherches récentes*. Roberto Baranzini, André Legris et Ludovic Ragni édés. Paris: Economica, pp. 1-17.
- Draperi, Jean-François. 2007. *Comprendre l'économie sociale. Fondements et enjeux*. Paris: Dunod.
- Du Buat-Nançay, Louis-Gabriel. 1773. *Éléments de la politique: ou recherche des vrais principes de l'économie sociale*. Londres [i.e. Paris?]: [s.n.].

---

<sup>70</sup> À l'instar de Lacan (2006).

Dunoyer, Barthélemy-Charles. 1830. *Nouveau traité d'économie sociale, ou Simple exposition des causes sous l'influence desquelles les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de liberté, c'est-à-dire avec le plus de facilité et de puissance*. Paris: A. Sautet & Cie ; Alexandre Mesnier.

Gide, Charles. 1890. "L'École nouvelle," in *Quatre Écoles d'économie sociale*. Genève; Paris: Librairie Stapelmohr; Librairie Fishbacher, pp. 97-154.

Gide, Charles. 1899a. "Léon Walras, Etudes d'économie politique appliquée." *Revue d'économie politique*, 13:1, pp. 102-03.

Gide, Charles. 1899b. "Si les institutions sociales sont un mal social?" *Revue d'économie politique*, XIII:1, pp. 1-17.

Gide, Charles. 1912. *Économie sociale: Les institutions de progrès social*. Paris: Librairie Recueil Sirey.

Gide, Charles. 1920. *Économie sociale: Les institutions de progrès social*. Paris: Librairie Recueil Sirey.

Gide, Charles. 1997-2012. *Œuvres complètes*. Paris: L'Harmattan.

Gide, Charles. 2008. *Les institutions du progrès social*. Les œuvres de Charles Gide, vol. 6. Édité par Danièle Demoustier. Paris: L'Harmattan.

Jaffé, William éd. 1965. *Correspondence of Léon Walras and Related Papers*. Amsterdam: North Holland.

Jannet, Claudio. 1890. "Le socialisme d'État et la réforme sociale," in *Quatre Écoles d'économie sociale*. Genève; Paris: Librairie Stapelmohr; Librairie Fishbacher, pp. 1-53.

Jeanet, Thierry. 2008. *L'économie sociale. Une alternative au capitalisme*. Paris: Economica.

Lacan, Arnaud. 2006. "Léon Walras et les sociétés d'assurances mutuelles." *Recma. Revue internationale de l'économie sociale*, 299, pp. 68-82.

Marco, Luc éd. 2011. *Charles Gide au XXI<sup>ème</sup> siècle*. Paris: L'Harmattan.

Parodi, Maurice. 1984. "Tiers secteur, économie sociale et crise." *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, 12, pp. 100-20.

Passy, Frédéric. 1890. "L'École de la liberté," in *Quatre Écoles d'économie sociale*. Genève; Paris: Librairie Stapelmohr; Librairie Fishbacher, pp. 155-231.

Pénin, Marc. 1990. "L'économie sociale à travers les rapports de Charles Gide sur l'exposition universelle de 1900." *Revue de l'économie sociale*, 19, pp. 137-57.

Potier, Jean-Pierre. 1994. "Classification des sciences et divisions de l'«économie politique et sociale» dans l'œuvre de Léon Walras: une tentative de reconstruction." *Economies et Sociétés*, 28:10-11, pp. 223-77.

Potier, Jean-Pierre. 2013. "Léon Walras, Paul Voituron et Constant Leirens à la rédaction du journal *Le Travail*: les polémiques sur la coopération dans les années 1866-1867," in *Léon Walras, un siècle après (1910-2010)*. Arnaud Diemer et Jean-Pierre Potier édés. Bruxelles: P.I.E. Peter Lang, pp. 277-99.

Rebérioux, Madeleine. 1984. "Naissance de l'économie sociale." *Revue de l'économie sociale*, 1, pp. 9-15.

Stiegler, Gaston. 1890. "Coup d'œil sur le socialisme contemporain," in *Quatre Écoles d'économie sociale*. Genève; Paris: Librairie Stapelmohr; Librairie Fishbacher, pp. 55-96.

Swaton, Sophie. 2011. *Une entreprise peut-elle être "sociale" dans une économie de marché?* Charmey: Les Éditions de l'Hèbe.

Topalov, Christian éd. 1999. *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*. Paris: Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

Walras, Léon. 1863. Principes de la théorie des richesses, par M. Cournot. *L'indépendant de la Moselle*, 13 juillet, n° 82, Compte rendu.

Walras, Léon. 1874. *Eléments d'économie politique pure. (Théorie de la richesse sociale)*. Lausanne/ Paris/ Basel: Corbaz/ Guillaumin/ Georg.

Walras, Léon. 1879. "De la culture et de l'enseignement des sciences morales et politiques." *Bibliothèque Universelle et Revue Suisse*, 84:7 & 9, pp. 5-32 & 223-51.

Walras, Léon. 1896a. "Le problème fiscal." *Revue socialiste*, 24:142 & 143, pp. 386-400 & 537-51.

Walras, Léon. 1896b. "Théorie de la propriété." *Revue socialiste*, 23 & 24:138 & 139, pp. 668-81 & 23-35.

Walras, Léon. 1897. "L'économie appliquée et la défense des salaires." *Revue d'économie politique*, 11:12, pp. 1018-36.

Walras, Léon. 1898. *Etudes d'économie politique appliquée. (Théorie de la production de la richesse sociale)*. Lausanne/ Paris: Rouge/ Pichon.

Walras, Léon. 1909. "Notice autobiographique." Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, Fonds Walras 22.

Walras, Léon. 1987. *Mélanges d'économie politique et sociale*. Auguste et Léon Walras œuvres économiques complètes, vol. 7. Édité par Claude Hébert et Jean-Pierre Potier. Paris: Economica.

Walras, Léon. 1988. *Eléments d'économie politique pure*. Auguste et Léon Walras œuvres économiques complètes, vol. 8. Édité par Claude Mouchot. Paris: Economica.

Walras, Léon. 1990a. *Etudes d'économie sociale*. Auguste et Léon Walras œuvres économiques complètes, vol. 9. Édité par Pierre Dockès. Paris: Economica.

Walras, Léon. 1990b. *Les associations coopératives*. Auguste et Léon Walras œuvres économiques complètes, vol. 6. Édité par Claude Hébert et Jean-Pierre Potier. Paris: Economica.

Walras, Léon. 1992. *Etudes d'économie politique appliquée*. Auguste et Léon Walras œuvres économiques complètes, vol. 10. Édité par Jean-Pierre Potier. Paris: Economica.

Walras, Léon. 2001. *L'économie politique et la justice*. Auguste et Léon Walras œuvres économiques complètes, vol. 5. Édité par Pierre-Henri Goutte et Jean-Michel Servet. Paris: Economica.

#### Sources manuscrites

Fonds Walras, IS 1927/ 208 et 297 (carton 3), Bibliothèque Cantonale et Universitaire, Lausanne.